

Federal Court



Cour fédérale

AVIS AUX PARTIES ET À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation

8 septembre 2021

Le paragraphe 35(1) de la *Loi d'interprétation* (L.R.C., 1985, c. I-21) a récemment été modifié pour inclure la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, qui a lieu le 30 septembre, comme un jour férié. Par conséquent, par renvoi législatif, cette journée est également reconnue comme étant un jour férié au sens des *Règles des Cours fédérales* (DORS/98-106).

Nous rappelons aux plaideurs de tenir compte de cette modification législative dans leur calcul du temps. Toute audience prévue pour le 30 septembre sera reportée.

Paul Crampton

Juge en chef